



Accident de travail avec subrogation

Par **jejeanso**, le **15/04/2013** à **13:48**

bonjour, rndans mon entreprise le comptable sur le principe de la subrogation nous retire les jours d'accidents et nous les reverse, par contre il ne paye pas la prime d'assiduité pour les jours d'absences et je ne connais pas le montant exact de ce qu'il touche de la secu pour mon arret, quel recours pourrais-je avoir ? sans que cela faire trop d'histoire car notre direction a du mal a reconnaitre ce genre de disfonctionnement.rn**merci**

Par **moisse**, le **15/04/2013** à **15:18**

Bonjour,rnDans le cadre d'un arrêt pour accident ou maladie professionnelle, le temps d'absence est considéré comme du temps de travail effectif.rnDe ce fait prime d'assuidité et/ou prime d'ancienneté continuent à courrir.rnJe suppose que vous voulez vérifier avec les bulletins de paiement adressés par la CPam si celle caisse prend bien en compte cette prime.rnHélas ces bulletins ne sont pas détaillés autres qu'en jours,taux journalier et montant.rnIls doivent même pouvoir être consultés au travers de votre compte personnel sur le site AMELI - à vérifier -.

Par **jejeanso**, le **15/04/2013** à **16:58**

Merci pour vos renseignements, je vais allez voir si j'ai acces a ces infos sur mon compte ameli.rncordialement.